



Réunion du 02 Mai 2022

Présidente de séance : Mme Claudette JEANPIERRE

Présents : Mme JEANPIERRE- Mrs DURIEUX - GUIOTTO - SIDONI

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes,

AVIS AUX CLUBS

Nous demandons aux clubs lors de la formulation des réserves de bien vouloir respecter strictement la conformité des textes concernant les articles des Règlements Sportifs du District, Ligue et FFF.

Cette demande est nécessaire pour que la Commission des Règlements puisse prendre sereinement les décisions et respecter l'éthique de nos différentes compétitions, afin d'éviter toute jurisprudence.

COURRIER CLUB PAR MESSAGERIE

Pour toute demande par messagerie électronique, applicable des articles 186-1 ; 187-2 (section 2 – réclamations) et de l'article 190-1 (section 3 – Appels) des règlements généraux de la FFF.

RECEPTIONS DOSSIERS FORFAIT

Affaire N°155 Dossier transmis par la commission seniors D4 poule E
Affaire N°156 Dossier transmis par la commission seniors D3 poule D
Affaire N°160 Dossier transmis par la commission seniors D5 poule E
Affaire N°161 Dossier transmis par la commission foot loisirs D4 poule E
Affaire N°281 Dossier transmis par la commission des jeunes U18 D3 poule B
Affaire N°282 Dossier transmis par la commission jeunes U15 D4 poule A
Affaire N°283 Dossier transmis par la commission jeunes U13 D1 poule C
Affaire N°284 Dossier transmis par la commission jeunes U13D1
Affaire N°285 Dossier transmis par la commission jeunes U18 D3
Affaire N°286 Dossier transmis par la commission jeunes U15 D4 poule C
Affaire N°287 Dossier transmis par la commission jeunes U15 D3 poule A
Affaire N°288 Dossier transmis par la commission jeunes U18 D4 poule A
Affaire N°289 Dossier transmis par la commission jeunes U15 D4 poule A
Affaire N°290 Dossier transmis par la commission jeunes U15 D4 poule A
Affaire N°291 Dossier transmis par la commission jeunes U15 D3 poule A
Affaire N°292 Dossier transmis par la commission jeunes U13 D1
Affaire N°162 Dossier transmis par la commission foot loisir D4 poule C
Affaire N°163 Dossier transmis par la commission seniors D2 poule B
Affaire N°164 Dossier transmis par la commission seniors D5 poule D
Affaire N°165 Dossier transmis par la commission foot loisir D3 poule A

DECISIONS

FORFAIT SIMPLE

***N°160 rencontre n°23421315 du 24/04/2022 seniors D 5 poule E**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à AS AVEIZIEUX 2 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (MONTREYNAUD) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°161 rencontre n°23420485 du 23/04/2022 foot loisirs D4 poule A**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à CHAMPDIEU MARCILLY pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ST HILAIRE CUSSON LA VALMITTE) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N° 282 rencontre n°24166607 du 10/04/2022 U15 D4 poule A**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à AS CHATEAUNEUF pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ST CHAMOND) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N° 283 rencontre n°24405143 du 16/04/2022 U13 D1 poule C**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à ST JUST ST RAMBERT pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ANDREZIEUX BOUT) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N° 284 rencontre n°24405783 du 16/04/2022 U13 D1 poule D**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à ST MARCELLIN pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (PAYS DE COISE) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°285 rencontre n°24166126 du 30/04/2022 U 18 D 3 poule A**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à CELLIEU pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (LA FOUILLOUSE) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°286 rencontre n° 24166714 du 01/05/2022 U15 D4 poule C**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à FEURS FOREZ DONZY pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ST ANTHEME VERRIERES) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°288 rencontre n°24166295 du 30/04 /2022 U18 D4 poule A**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à ST CHAMOND FOOT 2 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (SUC TERRENOIRE) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°289 rencontre n°24166602 du 01/05/2022 U15 D4 poule A**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à AVANT GARDE pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (CELLIEU) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°290 rencontre n°24166001 du 01/05/2022 U15 D4 poule A**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à ST FERREOL 1 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ST CHAMOND FOOT 2) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°291 rencontre n°24166432 du 30/04 /2022 U15 D3 poule A**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à FC BOURGUISAN pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (MONTREYNAUD) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°292 rencontre n°24405143 du 16/04/2022 U13 D1**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à ST JUST ST RAMBERT pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ANDREZIEUX BOUTHEON) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°162 rencontre n°23420665 du 30/04/2022 foot loisir D4 poule C**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à ST ROMAIN SEAUVE 5 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ST CHAMOND 6) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°163 rencontre n°23410678 du 30/04/2022 séniors D2 poule B**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à ST CHAMOND FOOT 2 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ST ROMAIN LE PUY) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°165 rencontre n°23420213 du 23/04/2022 foot loisir D3 poule A**

Match perdu par forfait avec – 1 point au classement à VILLARS 6 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (VERRIERES 5) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

FORFAIT GENERAL

N°155	523340 ES DOIZIEUX 2	séniors D4 poule E	Amende 100 €
N°156	504377 ES VEAUCHE3	séniors D3 poule D	Amende 100 €
N° 281	517279 US L'HORME	U18 D3 poule B	Amende 50€
N° 287	516407 ST JEAN BONNEFONDS	U15 D3 poule A	Amende 50€
N° 164	550799 HAUT FOREZ 2	séniors D 5 poule D journée 5	Amende 100€

AMENDE

Amende pour forfait simple : 50€

N°160	Match n° 23421315	District 5 poule E	Journée 17
N°161	Match n° 23420485	foot loisirs D4 poule A	Journée14
N°162	Match n°23420665	foot loisir D4 poule C	Journée 14
N°163	Match n°23410678	séniors D2 poule B	Journée
N°165	Match n°23420213	foot loisir D3 poule A	Journée 14



Amende pour forfait simple : 30€

N°282	Match n°24166607	U15 D4 poule A	Journée 11
N°283	Match n°24405143	U15 D1 poule C	journée 5
N°284	Match n°24405783	U13 D1 poule D	journée 4
N°285	Match n°24166126	U18 D3 poule A	journée 1010
N°286	Match n°24166714	U15 D4 poule C	journée 10
N°288	Match n° 24166295	U18 D4 poule A	journée 10
N°289	Match n°24166602	U15 D4 poule A	journée 10
N°290	Match n°24166001	U15 D4 poule A	journée 10
N°291	Match n°24166432	U15 D3 poule A	journée 10
N°292	Match n°24405143	U13 D1	journée 5

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel, devant la commission d'appel compétente dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 36.4 des règlements Sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF.

La Présidente de séance
Claudette JEANPIERRE

Le Secrétaire
Serafino SIDONI